

DOSSIER

LE LIBAN SUR LE FIL DU RASOIR

Vers une polarisation durable de la vie politique libanaise ?
Pierre BERTHELOT

L'accord de Doha du 21 mai 2008. Accord de droit inter(-)national
Hiam MOUANNÈS

La nouvelle dynamique libanaise.
Un cheminement périlleux vers une refonte de l'entente nationale
Daniel MEIER, Fouad ILIAS

VARIA

Le colonialisme britannique (suite)

L'enquête de cadastre britannique des terres agricoles égyptiennes (1897-1907)
Martin BUNTON

Glubb Pacha (1930-1946) et le colonialisme britannique en Transjordanie
Yoav ALON

L'opération de Suez de 1956. « Le Dernier [Anglais] debout »
Peter HINCHCLIFFE

La présence britannique dans le Golfe : de la genèse au retrait de 1971
Uzi RABI

LECTURES

Prix : 20 €



9 782362 159002 3

Diffusion :
Direction de l'information
légale et administrative
29, quai Voltaire
75340 Paris Cedex 07
Téléphone : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 68 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

Le Liban sur le fil du rasoir

MAGHREB-MACHREK

aghreb
achrek

**LE LIBAN SUR
LE FIL DU RASOIR**

**Le colonialisme britannique
(suite)**

LA PRÉSENCE BRITANNIQUE DANS LE GOLFE: DE LA GENÈSE AU RETRAIT DE 1971

Uzi RABI *

*Next year we are to bring the soldiers home
For lack of money, and it is alright.
Places they guarded, or kept orderly,
Must guard themselves, and keep themselves orderly.
We want the money for ourselves at home
Instead of working. And this is alright.*

*It is hard to say who wanted it to happen,
But now it's been decided nobody minds.
The places are a long way off, not here,
Which is alright, and from what we hear
The soldiers there only made trouble happen.
Next year we shall be easier in our minds.*

P. Larkin, *Homage to a Government*, 1969 ¹

L'annonce faite par la Grande-Bretagne le 16 janvier 1968 que ses troupes se retireraient du golfe Persique à la fin de 1971 marquait la fin d'une ère ². Cet article analyse l'engagement de la présence britannique dans le Golfe des origines à sa fin en 1971. Basé sur un double agenda, l'article mettra

* Uzi Rabi est le doyen du département d'histoire du Moyen-Orient et d'Afrique, et le directeur du Centre Moshe Dayan pour le Moyen-Orient et l'Afrique à l'université de Tel Aviv.

Je tiens à remercier mon assistant de recherche, Duygu Atlas, qui s'est montré particulièrement attentif et dévoué à mes requêtes et questions.

1. Cf. J. B. Kelly, *Arabia, the Gulf and the West*, Londres, Basic Books, 1980, p. 47.

2. Le Golfe, se rapportant soit à l'« arabe » ou au « persan », est une étendue d'eau située à l'extrémité orientale de la péninsule arabique. Il s'étend d'Irak et d'Iran, au nord du détroit d'Ormuz au sud où elle rejoint le golfe d'Oman, puis à la mer d'Oman et l'océan Indien. Pour des raisons politiques, les Arabes se réfèrent souvent à lui comme au golfe Arabe ou au golfe Persique. Cet article utilise indifféremment, comme des synonymes, les termes « golfe Persique » et « Golfe », sans intention politique.

d'abord en lumière la nature spéciale des relations britanniques avec les États du Golfe, montrant que le Royaume-Uni protégea les États du Golfe en tant qu'unités politiques mais se retint d'en faire des protectorats au sens commun du terme. Qui plus est, les traités conclus avec eux furent spécialement élaborés pour rendre la Grande-Bretagne capable de contrôler et conduire leurs affaires étrangères, mais jamais pour les placer sous souveraineté britannique.

La seconde partie de l'analyse s'attache à la dernière phase de la présence britannique dans le Golfe et les raisons ayant présidé à un changement de l'attitude britannique dans la région dans un environnement post-guerre mondiale. Le rôle que la Grande-Bretagne a joué dans le processus de construction d'État auprès des États nouvellement indépendants du Golfe est examiné au long des principaux développements de cette période. Dans cet article, le terme « État du Golfe » renvoie au Koweït, à Bahreïn, Qatar, les *Trucial States* (nommément Abu Dhabi, Doubaï, Chardjah, Adjman, Oum al-Qaiwaïn, Ras al-Khaïmah et Foudjaïzah) et Oman. Les relations britanniques avec l'Iran, l'Irak et auparavant avec l'Empire ottoman ont été délibérément laissées hors du contexte de cet article.

LA GRANDE-BRETAGNE ET LES AUTRES JOUEURS MAJEURS DANS LE GOLFE : LA PERSPECTIVE HISTORIQUE

La position centrale du Golfe comme une des principales zones de passage entre l'Est et l'Ouest a investi celle-ci d'une importance particulière. L'histoire ancienne du golfe Persique est largement conjoncturelle. Les références historiques les plus anciennes à cette zone apparaissent à l'époque des dirigeants sumériens de Mésopotamie au III^e millénaire av. J.-C. On a trouvé aussi des rapports, bien que vagues, d'activités des Phéniciens, Assyriens et Babyloniens pendant le I^{er} millénaire av. J.-C. L'histoire de la région apparaît de façon plus nette en 550 av. J.-C., quand Cyrus le Grand fonda le premier Empire perse achéménide. Deux siècles plus tard, Alexandre le Grand le premier réalisa l'importance du Golfe en tant que lien entre les parties occidentales et orientales de son empire. Les premiers temps de la période pré-islamique demeurent cependant ménagés. Mais ce fut d'abord l'Empire parthe (247 av. J.-C. à 224 av. J.-C.) et plus tard l'Empire sassanide (-224 à 40) qui prirent la suite des dynasties précédentes. Le système économique développé par les Sassanides bénéficia ensuite aux Omeyyades et aux Abbassides aux débuts de la période islamique suivante³. Du XII^e au XVII^e siècle, l'île d'Ormuz fut l'épicentre du commerce maritime dans le Golfe et l'océan Indien sous les rois d'Ormuz (Muluk-i Hurmuz). Cependant avec l'arrivée des Portugais dans le golfe Persique et la conquête d'Ormuz par le Sha Abbas de la

3. T. Daryaee, "The Persian Gulf in Late Antiquity: The Sasanian Era (200-700 C.E.)", dans L. G. Potter (dir.), *The Persian Gulf in History*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 58.

dynastie safavide en 1622, Ormuz comme plaque tournante du commerce du Golfe disparut de la scène ⁴.

L'importance du Golfe pour les Portugais était le fruit de sa proximité géographique avec leur Empire asiatique. Par une ironie de l'histoire, les Portugais, comme le firent les Britanniques au XIX^e siècle, regardèrent le Golfe principalement en raison de leur importance pour la sécurité de l'Inde tout comme il constituait « la première ligne de défense de l'Inde ⁵. » À l'hégémonie portugaise dans les eaux de la mer Arabe et du golfe d'Oman succéda ensuite une période où la primauté échut aux nations maritimes de l'Europe du Nord et, par-dessus tout, à la Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. L'établissement des compagnies des Indes anglaises et hollandaises respectivement en 1600 et 1602 recouvrit l'éclipse portugaise du Golfe. En 1622, les Britanniques aidèrent les Perses à récupérer Ormuz des mains portugaises et trois ans plus tard s'associaient avec les Hollandais pour empêcher les Portugais de regagner leurs positions. Il est notable de constater que les origines de la présence britannique dans le Golfe fit mentir le vieux proverbe qui disait que « le commerce suit le drapeau ». Tout au long du XVII^e et d'une bonne partie du XVIII^e siècle, les activités de l'East India Company dans le Golfe furent essentiellement commerciale. Il fut à l'initiative et à l'énergie des marchands anglais de développer le commerce directement avec l'Iran safavide et aussi de sécuriser une route directe par le golfe Persique et à travers les terres du Croissant fertile pour les soies et les calicots indiens. Un élément clé fut le port de Bassora où l'East India Company établit son premier comptoir (*factory*), et aussi Bandar Abbas sur la rive du Golfe après que les Perses s'emparèrent d'Ormuz. L'activité militaire fut alors restreinte à la défense de ces privilèges commerciaux contre tous ceux qui, comme les Portugais et les Hollandais souhaitent s'en emparer ⁶. Les Britanniques n'en ont pas voulu et ont même travaillé très dur pour éviter tout engagement politique dans cette zone.

Avant le XIX^e siècle, les intérêts britanniques se concentrèrent seulement sur la protection des bateaux et des routes commerciaux transportant les produits de l'Inde à la Grande-Bretagne, via les étapes d'Alep et Bassorah pour faciliter la continuité de l'activité marchande de l'East India Company. De ce point de vue, Mascate a été le port avancé au sein de

4. M. Bagher Vosoughi, "The Kings of Hormuz: From the Beginning until the Arrival of the Portuguese", dans L. G. Potter (dir.), *op. cit.*, 2009, pp. 89-104.

5. J. Teles e Cunha, "The Portuguese Presence in the Gulf", dans L. G. Potter (dir.), *op. cit.*, 2009, pp. 208-224.

6. Pour une analyse détaillée des dynamiques du Golfe aux XVII^e et XVIII^e siècles, voir R. M. Savory, "The History of the Persian Gulf", dans A. J. Cottrell (dir.), *The Persian Gulf States. A General Survey*, Londres-Baltimore, John Hopkins University Press, 1980, pp. 3-40.

l'orbite britannique ⁷. Il en serait resté ainsi si la piraterie (telle que les activités maritimes arabes étaient perçues ⁸) résultant de l'instabilité de la basse région du Golfe à la fin du XVIII^e siècle n'avait perturbé les routes commerciales et interrompu le trafic britannique. La perturbation du commerce qui en résulta conduisit l'East India Company à faire appel à la Royal Navy pour éradiquer la piraterie dans la région. À partir de là, les Hollandais étant en déclin et les Français poursuivant les rêves orientaux de Napoléon, les chefs britanniques durent se résoudre à prendre le contrôle des eaux du Golfe et de l'océan Indien. En 1798, l'année de la conquête de l'Égypte par Napoléon, l'East India Company signait un accord avec le sultan de Mascate excluant les Français de ses territoires. Le sultan acceptait d'interdire toute incursion française à Oman ; que ceci ait été limité au plan économique ou politique, cette décision n'en facilitait pas moins le renforcement de l'implantation britannique dans la région ⁹. L'accord daté du 12 octobre 1798 marquait un tournant dans l'histoire de l'engagement britannique dans le golfe Persique. À compter de cette année, Londres réunit, via le gouvernement des Indes, un ensemble d'accords exclusifs avec les gouvernants des États du Golfe qui étendaient l'influence britannique sur le Golfe pour cent cinquante ans. En résumé, les Britanniques, plus que tout autre puissance européenne, réalisaient très tôt l'importance de la suprématie maritime dans le Golfe. Bien que les principales puissances maritimes des XVII^e et XVIII^e siècles aient eu des visées sur la suprématie maritime dans le Golfe, ce fut la Grande-Bretagne qui gagna la course.

La suprématie britannique sur la rive sud du Golfe se manifesta au début du XIX^e siècle par l'imposition de restrictions maritimes à la Confédération tribale qassimi – un des plus importants et puissants groupes tribaux de la région qui s'opposèrent à la flotte britannique. En 1820, le gouvernement des Indes monta une attaque surdimensionnée contre le quartier général des Qassimi à Chardjah et Ras al-Khaïmah. La défaite des Qassimi, associée à un traité appelé par les Britanniques « Traité général pour la cessation du pillage et de la piraterie sur terre et mer » signé en 1820, ouvrit une ère de relative tranquillité. De nombreux cheikhs le signèrent dont ceux d'Abu Dhabi, Doubaï, Adjman, Oum al-Qaiwaïn et Chardjah. Le Traité interdisait la

7. J. Onley, "Britain and the Gulf Shaikhdoms, 1820–1971: The Politics of Protection", *Center for International and Regional Studies*, Occasional Paper n° 4, 2009, p. 4.

8. Londres et Bombay, dont le commerce des Indes a été sévèrement perturbé, ont taxé l'activité de l'Qawasim de piraterie et ont donné un sens large au terme de manière à couvrir tous les actes d'agression ou les combats en mer entre tribus arabes. Les historiens arabes, cependant, y compris les descendants des Qawasim eux-mêmes, les ont considérés comme la guerre maritime menée dans l'esprit du nationalisme arabe. Pour de plus amples détails, voir J. E. Peterson, "Tribes and Politics in Eastern Arabia", *Middle East Journal*, vol. 31, n° 3, 1977, pp. 297-312.

9. H. M. Al-Baharna, *The Legal Status of the Arabian Gulf States: Their Legal and Political Status and their International Problems*, Beirut, Librairie du Liban, 1975), pp. 47-48.

piraterie et le pillage par mer et bien qu'il n'exclût pas nominalement d'autres parties, il laissa aux Britanniques le soin de conduire le traité à bonnes fins sans citer personne d'autre ¹⁰. Dans ce processus, les Britanniques jouèrent un rôle important en formalisant le statut des dynasties régnantes des États du Golfe qui, comme le note James Onley, souhaitaient une protection britannique active : « L'engagement qu'elles appelaient de leurs vœux était diplomatique (arbitrer et garantir les accords de pays entre gouvernants); naval (faire appliquer les accords et défendre les émirats et leurs sujets contre les attaques maritimes); et militaire (défendre leurs domaines contre des attaques terrestres) ¹¹. » Onley défend aussi l'idée que la présence britannique dans le Golfe ne fut pas seulement perpétuée par les traités. La relation protecteur-protégé entre la Grande-Bretagne et les États du Golfe fut légitimée au motif que le Royaume-Uni représentait le gardien le plus désiré contre tous les aléas domestiques et/ou internationaux. Cependant, la nature d'« auto-alimentation » de cette relation témoigne du fait que celle-ci n'était pas bénéfique à la Grande-Bretagne en tant que pouvoir impérial, comme on aurait pu le penser, mais profitait aussi aux dirigeants du Golfe ¹².

C'est à cette époque, quand les routes maritimes étaient menacées, que la théorie de l'importance cruciale du Golfe comme « frontière impériale de l'Empire britannique ¹³ » pour la défense des Indes fut formulée. L'intérêt britannique mettait l'accent sur la sauvegarde des routes de communication impériales (surtout après l'expédition d'Égypte de Bonaparte de 1798) et le soutien des acteurs amicaux (les dynasties régnantes ou considérées comme telles) de la région. Les décades suivantes virent la conclusion de nombreux accords servant à poursuivre la lente mais inexorable expansion du rôle britannique dans la région. L'étape importante suivante dans la campagne de pacification du Golfe eut lieu en 1815 quand les Britanniques convinquirent les gouvernants de se lier par une trêve maritime qui fut étendue année après année jusqu'à sa prolongation à dix ans en 1843. En 1853, ces arrangements furent étendus à une « trêve maritime perpétuelle », accord qui, succédant à la « Côte des pirates », donna lieu à la *Trucial Coast* (« Côte de la trêve ») ¹⁴. Les émirats ¹⁵ dont les gouvernants avaient signé l'accord de 1853 devinrent connus comme les *Trucial States* – une épithète qui survécut jusqu'à 1971 jusqu'à leur union sous la bannière de la Fédération des Émirats arabes

10. H. M. Al-Baharna, "The Consequences of the Exclusive Treaties: A Gulf View", dans B. R. Pridham (dir.), *The Arab Gulf and the West*, Londres-New York, Croom Helm, 1985, pp. 15-37.

11. J. Onley, *op. cit.*, 2009, p. 1.

12. *Ibid.*, p. 24.

13. J. E. Peterson, "Britain and the Gulf: At the Periphery of Empire", dans L. G. Potter (dir.), *op. cit.*, 2009, p. 279.

14. A. M. Khalifa, *The United Arab Emirates: Unity in Fragmentation*, Boulder, Co., Westview, 1979, pp. 20-21.

15. Le mot « sheikhdom » est un sobriquet anglais qui ne trouve pas d'équivalent précis en arabe. Tel qu'il est utilisé ici, il renvoie à un État du Golfe quel qu'il soit.

unis (EAU) nouvellement créée ¹⁶. Le réseau de trêves mis en œuvre par ce document avait pour but de sauvegarder le Golfe de guerres intertribales sur mer et par cela prévenir la désorganisation possible de l'industriel de l'huître perlière qui constituait pour les émirats leur principal revenu. Il permit ultérieurement que les Britanniques « eussent un droit de regard sur l'observation de la paix qui avait été conclue et prissent des mesures qui assurent l'observation des articles des accords. » Bahreïn signa ce traité en 1861 ¹⁷. Ces accords furent vus comme des « traités exclusifs » en raison de leurs termes particuliers qui, en effet, privaient les gouvernants de leur souveraineté dans la conduite de quelque sorte de relations que ce soit avec des gouvernements étrangers sans l'accord du gouvernement britannique. En contrepartie, les Traités exclusifs étaient supposés les protéger de toute forme d'agression.

En 1892, dans le cadre de la plus parfaite version des Traités exclusifs, Bahreïn et les *Trucial States* acceptèrent, en premier lieu, de signer un accord ou correspondance avec aucune autre puissance que le gouvernement britannique; deuxièmement, de n'accepter le séjour d'aucun agent d'un autre gouvernement sur leur territoire sans l'assentiment du gouvernement britannique; et, troisièmement, de ne vendre, céder ou louer ou éventuellement donner pour usage toute part de leur territoire sauf au gouvernement britannique ¹⁸.

Les Traités exclusifs imposèrent la *Pax Britannica* ¹⁹. Ces traités mettaient fermement les *Trucial States* dans l'orbite britannique et établissaient une relation avec la Grande-Bretagne qui durerait jusqu'aux indépendances de 1971. Nulle part probablement, l'Angleterre ne réussirait autant avec – comparativement – si peu de moyens. Via le système de la résidence et des agences politiques qui lui était attaché (Mascate, Qatar, Bahreïn, Koweït, Abu Dhabi, Doubaï et Chardjah), le gouvernement des Indes assura sa domination sur la partie est de l'Arabie et du golfe Persique. Ces agents furent nommés individuellement « the man on the spot », une désignation qui faisait référence à leur autorité et à leur influence: comme représentants britanniques appointés dans une région périphérique, ces hommes exerçaient une terrible influence sur les décideurs du gouvernement britannique par la vertu de leur canal de communication direct avec le gouvernement impérial.

16. Les États de la Trêve – qui sont actuellement connus comme les Émirats arabes unis (EAU) – étaient à l'origine composée de sept émirats: Abu Dhabi, Doubaï, Chardjah, Adjman, Oum al-Qaiwain, Ras al-Khaïmah et Foudjaïzah.

17. D. Roberts, "The Consequences of the Exclusive Treaties: A British View", dans B. R. Pridham (dir.), *The Arab Gulf and the West*, Londres, Croom Helm, 1985, p. 2.

18. Voir C. U. Aitchison, *A Collection of Treaties, Engagements and Sanads relating to India and Neighboring Countries*, vol. XI, Calcutta, Indian Government, 1933, p. 257.

19. Il a d'abord été ainsi explicitement décrit par Lord Curzon, dans sa dépêche n° 175 du 21 septembre 1899 au secrétaire d'État pour l'Inde. Voir D. Roberts, *op. cit.*, 1985, p. 2.

Alors, durant cette période, le Golfe verrouilla l'accès au monde par le biais de la toute petite lentille de ses relations avec la Grande-Bretagne et, par extension, à travers celles des intérêts britanniques concentrés au premier chef en Inde.

De plus, il n'y avait dans le Golfe aucun équivalent de la mission civilisatrice française; il n'y avait pas plus un quelconque mouvement missionnaire religieux qui fut si instrumentalisé en Afrique coloniale²⁰. Même dans le domaine de l'éducation et à part les écoles techniques de Bahreïn, Chardjah et Doubaï, il n'y eut pas de véritable effort organisé de dimension significative. La présence britannique n'était pas analogue à un vrai modèle d'administration coloniale et par conséquent il n'y eut pas de régime colonial dans le Golfe. Ni dans l'accord de 1892, ni dans ceux mis en œuvre ultérieurement il n'y eut de notion de protectorat étendu aux États du Golfe ou le droit pour les Britanniques de les représenter diplomatiquement²¹. Plus clairement, si les expansions impériales britanniques furent motivées d'abord par le commerce puis, plus tard par la conquête, tous les territoires sous contrôle ne furent pas incorporés dans l'Empire; dans certains cas, la Grande-Bretagne s'est satisfaite de surseoir à assumer cette hégémonie. Le cas du Golfe semble tomber dans la dernière catégorie, mais quelle que soit la taxinomie appropriée, les États du Golfe relevèrent d'une catégorie différente de celle des protectorats britanniques et autres États protégés dans les autres régions du monde.

Toutes choses égales par ailleurs, ces considérations ont donné naissance à une politique britannique qui fut formulée en mars 1959. Les principales directives en étaient « d'assurer qu'aucun gouvernant ne soit si pauvre qu'il ne puisse obliger à ramener quiconque à l'assistance; d'encourager les gouvernants à développer leur administration; de maintenir les schémas de développement des *Trucial States* dans une progression croissante aussi longtemps que tous ceux-ci ou certains d'entre eux demeureront des démunis (*have-nots*); de mettre la pression sur les compagnies pétrolières pour faire de plus larges concessions financières²². »

20. L'organisation missionnaire de l'Église réformée d'Amérique (une branche de l'Église réformée néerlandaise) fut l'exception à la règle. La mission a été organisée en août 1889; les missions se sont finalement établies à Mascate-Matrah, Bahreïn et le Koweït. Comme les conversions de musulmans au christianisme étaient mal vues, les activités des missions se sont finalement concentrées sur la fourniture de soins médicaux et l'éducation.

21. La seule exception à la règle a été Mascate qui a présenté un tableau juridique quelque peu différent et n'a pas dépendu du régime de « traités exclusifs » dans la même mesure que d'autres États du Golfe. Mascate a conclu des traités avec la France (1846), les États-Unis (1833) et les Pays-Bas (1877). Donc, en comparaison avec les autres États du Golfe, Mascate jouit d'un plus haut degré d'indépendance et de souveraineté, ce que la Grande-Bretagne a toujours été contrainte de reconnaître.

22. FO 371/140143, from D. F. Hawley (Political Agent, Doubaï) to G. Middleton (Political Resident, Bahreïn), 31 mars 1959.

D'autres officiels britanniques se firent l'écho de cette politique en en faisant remarquer que « notre principal intérêt à rester dans le golfe Persique est l'accès au pétrole dans les meilleurs termes possibles. Nous pensons aussi que nos associations historiques, et un certain sens de nos obligations pour améliorer la situation humanitaire du plus de personnes car notre influence va décliner de plus en plus si nous ne faisons pas cet effort ²³. » Ainsi, paradoxalement, les dernières années de la *Pax Britannica* dans le Golfe témoignèrent, côté britannique, d'un plus grand engagement dans l'activité économique et dans les efforts d'éducation. Cette politique était compatible avec les autres intérêts britanniques de la région. Elle fut parfaitement dans les mots de G. H. Middleton, alors résident politique : « Nous avons capté l'intérêt des gouvernants des *Trucials States* et du peuple par des méthodes aguerries d'agriculture... une activité économique qui donne des retours rapides tant au bénéfice matériel de ces États que de l'avantage politique du gouvernement de sa Majesté ²⁴. »

En réalité, durant les années 1950-1960, la plupart de ces États firent peu de chemin vers la modernisation.

Les disputes frontalières entre les États du Golfe avaient largement contribué à l'accroissement de l'engagement britannique dans le Golfe. Les Traités exclusifs, tels que mentionnés auparavant, furent originaires de accords maritimes faits pour garder les eaux du Golfe libres de toute guerre intertribale – les querelles terrestres et frontalières relevant de la responsabilité propre des États. Les découvertes pétrolières transformèrent cette situation. Les cartes existantes, produits d'études de spécialistes occidentaux et de voyageurs contenant souvent des informations contradictoires, rendaient difficile l'obtention d'une version cohérente. La volatilité des questions frontalières entraînait un engagement encore plus grand de la part des Britanniques qui s'attachaient à résoudre les conflits entre les États locaux et à définir la propriété des aires de recherche potentielle de pétrole ²⁵.

Il ne fait aucun doute que dans la longue liste des changements de l'après-guerre, la priorité était le développement des armées et de la police locale. Les *Trucial Oman Levies*, formés en 1951 (plus tard appelés les *Trucial Oman Scouts*), furent recrutés sous les auspices britanniques avec des officiers volontaires en provenance de Grande-Bretagne et de Jordanie dans un

23. FO 371/140143, from N. M. P. Reilly (Political Agency, Kuwait) to H. P. Walker (Political Agency, Doubaï), 8 septembre 1959.

24. FO 371/140158, G. H. Middleton (Political Resident, Bahreïn) to Foreign Office (D. M. H. Riches, London), 28 novembre 1958.

25. Pour une analyse approfondie de la nature et des origines des conflits frontaliers dans la péninsule arabique (principalement à propos de la « Ligne bleue », qui a été créée par la convention anglo-ottomane du 29 juillet 1913 et délimitait la frontière orientale de l'Empire ottoman en Arabie), voir J. C. Wilkinson, *Arabia's Frontiers: The Story of Britain's Boundary Drawing in the Desert*, Londres-New York, IB Tauris, 1991, pp. 3-109.

quartier général situé dans un petit fort de Chardjah. Ce corps maintint la sécurité de la région avec un certain succès.

Les disputes remontèrent également à la surface avec le contrôle des îles autrefois seulement utilisées par les pêcheurs et les plongeurs de perles (bien que cette activité eût décru significativement pendant cette période) lorsque les côtes devinrent les territoires spécifiques de chaque État. En guise d'exemple, le petit village de Dibba, à l'intersection de Chardjah, Foudjaïzah et Oman, fut séparé en trois parties réparties entre eux²⁶. Cependant, le processus de fixation des frontières se déroula dans un calme relatif, bien qu'à certaines occasions les corrections de frontières réveillassent des conflits dormants et des questions de « souveraineté pré-étatique ».

Les risques autour des disputes territoriales furent mis en évidence par la querelle de Buryami. En 1949, les Saoudiens poussés par une compagnie américaine revendiquèrent une bande de terre jouxtant les États voisins d'Oman, Abu Dhabi et le Qatar. Le fait que l'oasis de Buryami soit susceptible de receler d'importantes réserves pétrolières était notoirement connu. L'oasis comprenait neuf villages (dont un donnant le nom à l'oasis) situés dans la région de Dhahira. En août 1952, après avoir exigé la restitution – et en dépit du fait que les habitants avaient expressément fait part de leur lien à Abu Dhabi et à Oman, les Saoudiens prirent le contrôle d'une partie de la région. Ce conflit de longue durée s'acheva en 1955 quand les Britanniques s'emparèrent de la région en chassant les troupes saoudiennes et en la restituant à ses légitimes propriétaires²⁷. L'épisode de Buryami fut aussi symptomatique des relations anglo-américaines de l'époque. Pour les Britanniques repousser les Saoudiens prouvait la capacité du pouvoir impérial à se maintenir dans le Golfe en dépit de l'ascendance croissante des États-Unis. L'affaire de Buraymi n'était pas seulement cruciale au plan politique mais aussi en termes économiques eu égard à la position stratégique de cette région riche en énergie²⁸.

Les problèmes devinrent plus apparents dans la période de l'après-crise quand les questions de frontières entre les zones occupées par les tribus nomades et semi-nomades dont la loyauté allait de l'un à l'autre des divers gouvernants. Les disputes se multiplièrent dans la région de Buraymi entre les envoyés de Mascate et les autorités d'Abu Dhabi. À la suite de la reconquête de 1955, la restauration et la reconstruction de l'*aflaj* (canal d'adduction

26. E. Henderson, *This Strange Eventful History: Memoirs of Earlier Days in the UAE and the Sultanate of Oman*, 2^e éd., Londres, Motivate Publishing, 1993, pp. 101-102.

27. Pour un point de vue britannique sur l'affaire Buraymi, voir FO 371/114622, EA1081/331, 25 octobre 1955. Telegram n° 4902, FO to New York (United Kingdom Delegation to the United Nations).

28. T. T. Petersen, *The Middle East Between the Great Powers: Anglo-American Conflict and Cooperation, 1952-1957*, Londres, Macmillan Press Ltd., 2000, p. 36.

d'eau à ciel ouvert pour l'agriculture) illustrèrent le problème ²⁹. Les Al Bu Shamis, qui vivaient dans la zone d'influence d'Abu Dhabi, furent accusés de tenter de détourner l'*aflaj* pour leur usage personnel et d'empêcher les villageois de Hamasa – côté omanais – d'y accéder ³⁰. L'aggravation de l'affaire conduisit les Britanniques à une détermination drastique des frontières des territoires tribaux (*dar*) ou des aires de subsistance des tribus à l'intérieur des États. De l'autre côté, ceci engendra, de ce fait, une plus rigide définition de la notion de « frontière » qui aida au final les États du Golfe à finaliser leur organisation étatique dans des frontières reconnues.

Une des principales caractéristiques de la politique britannique des années 1960 entraîna pour ce pays un engagement plus direct. Les Britanniques se retrouvèrent responsables de la planification des États du Golfe et désirèrent faire passer leur version de l'État moderne dans la limite permise par les circonstances dans le Golfe. Plus encore, la réticence du côté des gouvernants locaux à utiliser les revenus du pétrole pour développer les infrastructures économiques se heurta rudement à la position britannique et conduisit dans certains cas au renversement de tels gouvernants. Ce fut le cas du dirigeant d'Abu Dhabi, cheikh Shakbut ben Sultan al-Nuhayyan qui fut renversé par son frère, cheikh Zayid en août 1966 ³¹. Dans la même veine, ils encouragèrent un processus similaire à Oman en juillet 1970 dans l'espoir qu'un transfert de pouvoir du Sultan Sa'ïd ben Taymur par son fils Qabus ne débouche sur une politique plus moderne et ouverte. Sans la détailler, Londres fit passer le message par ses hommes sur place (*men on the spot*) – consul général David Crawford et le résident politique à Bahreïn, Geoffrey Arthur – qu'un changement de gouvernement à Oman serait regardé favorablement ³².

DE L'INDÉPENDANCE DU KOWEÏT AU RETRAIT D'ADEN : LES DÉFIS DES ANNÉES 1960

Le 19 juin 1961, le Koweït qui avait rapidement exploité son statut d'État protégé par la Couronne britannique en raison du dynamisme de ses ressources et de son rapide développement devint pleinement indépendant. La position stratégique du Koweït avait toujours été guidée par sa vulnérabilité. En tant que petit État cerné par de très grands et puissants voisins, ce pays

29. La carte du système *aflaj* était devenue un critère important dans la détermination des zones d'influence des groupes tribaux et dans la préparation du terrain pour marquer la frontière entre Abu Dhabi et Oman à cet endroit.

30. British Residency, Bahrain to FO, FO 371/120541, EA1013/4, *A Monthly Report*, février 1956.

31. Pour de plus amples détails sur les événements qui ont conduit au coup d'État à Abu Dhabi, voir FO 371/185523, Dispatch n° 1, A. T. Lamb (British Political Agency, Abu Dhabi) to Sir William Luce (British residency, Bahreïn), *Annual Review of Events in Abu Dhabi in 1965*, 1 janvier 1966. Voir aussi FO 371/185578, Lamb to Balfour-Paul (British Residency, Bahreïn), 14 août 1966.

32. From FO (Arabian Department), FCO 8/1425, Telegram n° 46, 26 juillet 1970.

n'avait jamais été en position de se défendre seul militairement. Au cours du XIX^e siècle, le Koweït avait développé un ensemble de stratégies qu'il réutiliserait au XX^e siècle. Quand la menace ottomane menaça le pouvoir du gouvernant d'alors – Mubarak al-Sabah (Mubarak al-Kabir, le fondateur du Koweït moderne) – ce dernier signa en 1899 avec les Britanniques un traité faisant d'eux les responsables de sa défense et de ses relations extérieures mais maintenant son autonomie interne³³. Les Britanniques firent aussi pencher la balance en faveur du Koweït en 1920 en prévenant une attaque saoudienne contre l'émirat.

Cependant, le Koweït n'a jamais été inclus dans le système initial des *Trucial States* et ses relations avec les Britanniques ne furent pas aussi intimes et de longue durée qu'avec Bahreïn, le Qatar et les *Trucial States*. En septembre 1958, le gouvernement du Koweït requit la reconnaissance de ses droits pour conduire des relations avec les autres pays arabes ainsi que pour adhérer aux organisations internationales. La raison présidant à la requête de ce pays était son désir d'établir une solidarité avec le monde arabe et de devenir partie intégrante de la communauté arabe. Cependant, l'adhésion koweïtية au consensus interarabe avait surtout pour but de préempter les influences radicales qui parcouraient la région³⁴.

Le premier transfert de juridiction de la Grande-Bretagne au Koweït eut lieu en février 1960. Le 19 juin 1961, un échange de lettres entre le leader koweïtية d'alors – Abdallah Salim – et le résident britannique mit un terme à l'accord de 1899 et fut remplacé par un traité d'amitié. La raison pour laquelle les Britanniques ne firent pas obstacle à la volonté des Koweïtis fut leur désir de maintenir les liens économiques et militaires et de continuer à investir les revenus pétroliers à Londres³⁵. Qui plus est, Miriam Joyce note que – en raison de l'épée de Damoclès que faisait peser la menace irakienne sur leur tête – les leaders du Koweït se félicitaient de l'accord militaire avec les Britanniques³⁶.

À cette époque, les Britanniques n'envisageaient pas sérieusement l'idée d'abandonner quelques pays du Golfe que ce soient car un tel événement aurait inéluctablement entamé la confiance des gouvernants locaux dans la Grande-Bretagne³⁷. En référence aux éventuelles conséquences d'un éventuel départ du Golfe après l'indépendance du Koweït, le résident politique – Sir

33. Pour une discussion approfondie sur l'accord anglo-koweïtien, voir J. Crystal, *Kuwait: The Transformation of an Oil State*, Boulder CO, Westview Press, 1992, pp. 9-16.

34. U. Rabi, "Kuwait's Changing Strategic Posture: Historical Patterns", *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, vol. 27, n° 4, été 2004, p. 53.

35. C. Smith, *Britain's Revival and Fall in the Gulf: Kuwait, Bahrain, Qatar, and the Trucial States, 1950-71*, New York, Routledge, 2004, pp. 15-16.

36. M. Joyce, *Kuwait 1945-1996: An Anglo-American Perspective*, Londres, Frank Cass, 1998, p. 87.

37. Beaumont (Foreign Office) to Hayes (Treasury). FO 371/148931, BA1053/5, 7 juin 1960.

William Luce – affirmait qu'il n'y avait à ce moment aucune politique au sein du gouvernement de sa Majesté qui pourrait nous conduire à nous retirer du Golfe sinon dans le futur et de manière ordonnée en laissant derrière nous la stabilité politique et la sécurité pour nos intérêts ³⁸. » Alors, quand les arrangements avec le Koweït prirent fin, la Grande-Bretagne plaïda pour assister le gouvernement du Koweït si celui-ci en faisait la demande. Toutes choses égales par ailleurs, le statut d'indépendance du Koweït était la meilleure façon de protéger les intérêts britanniques.

Mais alors que le Koweït célébrait sa première semaine d'indépendance, l'Irak défiait le nouvel État indépendant en annonçant son intention d'annexer ce pays sur des justifications historiques – exprimant le fait que le Koweït avait déjà fait partie de l'Irak sous l'Empire ottoman. Le Premier ministre irakien Karim Qasim, tout en célébrant le retrait britannique du Koweït, ne perdit pas de temps pour faire revivre la vieille revendication irakienne sur l'État fraîchement créé : « J'ai appris avec plaisir que les Britanniques ont, le 19 juin 1961, reconnu l'abrogation de l'accord illégal et jamais reconnu au plan international cet accord, illégalement conclu avec le cheikh Mubarak Sabah – alors gouverneur du Koweït rattaché au district de Bassorah – sans en avoir informé ses frères du Koweït ni les autorités légales de l'époque en Irak ³⁹. »

Cette déclaration vint plus tôt qu'attendue, et les Britanniques soucieux d'éviter la répétition de l'imbroglie de Suez, répondirent rapidement. Des frégates britanniques, des transports de troupes et des avions de transport firent route vers le Koweït et, début juillet, 600 soldats débarquèrent et furent déployés sur la frontière avec l'Irak. Dans l'éventualité, le nombre de troupes britanniques monta jusqu'à 5 000 ⁴⁰. Les troupes britanniques et, plus tard celle de la Ligue arabe, arrivèrent respectivement en juillet et septembre pour faire face à une telle menace. Par-dessus tout, les Britanniques voyaient le Koweït comme faisant partie d'un panorama plus large, et craignaient l'érosion de leur statut dans les États du Golfe. En réalité, les leaders et les peuples des États du Golfe avaient pu interpréter les concessions britanniques comme une perte d'intérêt pour la région et comme une conséquence des attaques de propagande lancées dans le monde arabe contre ses intérêts ⁴¹. Le défi irakien en revanche servait de douloureux pense-bête pour le Koweït indépendant et tout autre État du Golfe qui n'avaient d'autre choix que

38. Letter from Sir William Luce to Lord Home, n° 98, 22 novembre 1961, cf. C. Smith, *op. cit.*, 2004, pp. 152-153.

39. Cf. M. Joyce, *op. cit.*, 1998, p. 93.

40. Voir A. Assiri, *Kuwait's Foreign Policy: City-State in World Politics*, Boulder, Colorado & London, Westview Press, 1990, p. 20.

41. À titre d'exemple, cheikh Zayid ben Sultan, frère du souverain d'Abu Dhabi, en rajouta à cette préoccupation quand il exprima aux Britanniques que l'absence du sultan d'Oman, soutenu par la Grande-Bretagne, ternirait son dernier prestige et sa crédibilité aux yeux des autres alliés dans la région. Voir FO 371/126876, EA1015/61, 20 juillet 1957, Telegram n° 237, Political Agency, Trucial States, Doubaï to British Residency, Bahreïn.

de cultiver des chefs puissants à l'extérieur et d'entretenir des relations prudentes avec les deux géants du Golfe, l'Irak et l'Iran.

De l'autre côté de la péninsule arabique, les Britanniques avaient affaire avec un mouvement révolutionnaire. Le National Liberation Front (NLF), qui voulait chasser les Britanniques de ses positions d'Aden et au-delà. Alors qu'Aden était regardée comme une forteresse britannique⁴², les Britanniques n'étaient pas seulement réticents pour reconnaître la République arabe du Yémen (YAR) soutenue par Nasser mais étaient aussi alarmés par ses conséquences sur les tribus frontalières⁴³. Stephen Mawby met l'accent sur un autre aspect pour contenir l'influence de Nasser dans une guerre contre son nationalisme arabe, laquelle fut une des principales raisons derrière la colonisation tardive de la Grande-Bretagne dans le Golfe⁴⁴.

Les avancées du NLF cependant étaient considérables telles qu'ils avaient engagé, entre 1963 et 1967, l'éviction des Britanniques et les éléments locaux avec qui ils étaient liés. Devant l'incapacité à éliminer le NLF, ce ne furent pas les efforts britanniques qui affaiblirent éventuellement l'influence du nasserisme, mais la défaite de Nasser lors de la guerre de juin 1967⁴⁵.

En février 1966, le secrétaire d'État à la défense, Denis Healey, annonça une révision drastique de la politique de défense britannique qui impliquait une sévère réduction des engagements britanniques hors d'Europe, et spécialement dans la région de Suez. Le 30 octobre 1967, le Cabinet confirma la décision de quitter Aden. Le mois suivant, le ministre des Affaires étrangères, Goronwy Roberts, voyagea dans le Golfe pour informer les gouvernants locaux de cette décision. C'était particulièrement nécessaire car les leaders du Golfe regardaient les développements à Aden avec une anxiété croissante.

Avec la perte des facilités militaires à Aden, les perspectives pour une présence britannique à durée indéterminée dans le Golfe étaient très mauvaises. Avant l'échec d'Aden, il y avait eu des discussions à Westminster sur la nécessité d'abandonner les dépenses de défense à « l'est de Suez ». Par ailleurs, celles de faire perdurer les traités à long terme avec les gouvernants du Golfe et principalement la préservation de « l'accès britannique au pétrole dans les meilleurs termes⁴⁶. » avaient fait leur chemin. Alors que des officiels

42. C. Jones, "‘Where the State Feared to Tread’: Britain, Britons, Covert Action and the Yemen Civil War, 1962–64", *Intelligence and National Security*, vol. 21, n° 5, 2006, pp. 717-737.

43. C. Jones, "‘Among Ministers, Mavericks and Mandarins’: Britain, Covert Action and the Yemen Civil War, 1962-64", *Middle Eastern Studies*, vol. 40, n° 1, janvier 2004, p. 100.

44. S. Mawby, *British Policy in Aden and the Protectorates 1955-67: Last Outpost of a Middle East Empire*, New York, Routledge, 2005, p. 185.

45. *Ibid.*, p. 186.

46. Voir, à titre d'exemple, FO 371/140143, from N. M. P. Reilly (Political Agency, Kuwait) to H. P. Walker (Political Agency, Doubaï), 8 septembre 1959.

britanniques dans le Golfe, spécialement les résidents politiques Bernard Burrows (1953-1958) et William Luce (1961-1966) avaient prêché pour la poursuite de la présence, d'autres voix questionnaient la nécessité de maintenir la présence militaire britannique dans le Golfe⁴⁷. Au contraire, il préférèrent jouer la carte des relations commerciales normales pour la préservation des intérêts économiques dans la région. L'argument qui mit à bas le maintien des liens fut la décision de se retirer d'Aden. Par ailleurs, des problèmes économiques chroniques, les déceptions liées au développement économique colonial⁴⁸, le besoin de couper dans les dépenses de défense en raison de la dévaluation de 14,2 % de la livre en novembre 1967 participèrent de l'accélération du processus de retrait que le gouvernement britannique avait déjà pris⁴⁹. La volonté britannique de s'intégrer au marché économique européen marqua une transformation graduelle de l'économie britannique d'une économie impériale à un modèle marqué par des considérations économiques régionales⁵⁰.

L'annonce du retrait accéléra le tempo des développements dans la région du Golfe et entraîna un sursaut d'activités politiques. La logique dictait que chaque effort soit fait pour créer une fédération des neufs émirats concernés – Bahreïn, Qatar et les sept *Trucial States*. Ils étaient tous petits en surface et en population ce qui les rendait taillés pour une fédération. Une telle fédération, dans l'esprit des cercles britanniques et du Golfe, serait capable de résister aux ambitions expansionnistes de ses voisins. Au sommet de Doubaï du 27 février 1968, les gouvernants de tous les émirats annoncèrent leur intention de forger une Fédération des émirats arabes. Le futur du « Golfe après 1971 » fut largement discuté dans les cénacles du gouvernement britannique. Les efforts initiaux britanniques pour trouver une solution alternative de sécurité convergeaient vers une grande fédération de neuf États (les sept *Trucial*, Oman, Qatar et Bahreïn⁵¹).

47. Une discussion approfondie et scientifique sur les discussions en cours sur les marqueurs de la politique britannique comme sur l'efficacité de l'établissement politico-militaire de la Grande-Bretagne dans le Golfe peut être lue dans C. Smith, *op. cit.*, 2004, pp. 29-48.

48. N. J. White, *Decolonisation: The British Experience since 1945*, New York, Addison Wesley Longman Ltd., 1999, p. 26.

49. C. Smith, *op. cit.*, 2004, pp. 26-28. Ce que Smith fait valoir c'est que les dynamiques et nature du débat en cours prouvent que « les décideurs politiques ont été plus rationnels et analytiques que antérieurement des comptes de la décolonisation britannique qui ont donné de l'argent à cette fin » C. Smith, *op. cit.*, 2004, p. 53.

50. N. J. White, *op. cit.*, 1999, p. 28. Cette nouvelle politique était en net contraste avec la notion churchillienne de l'économie politique selon laquelle « l'unité et la consolidation du Commonwealth britannique et de ce qui reste de l'ancien Empire britannique » ont été les principales préoccupations.

51. En fait, les Britanniques avaient déjà mentionné à la fin des années 1950 l'importance d'« insuffer la vie douce dans le Conseil de la Trêve et d'inciter les États à se rapprocher. Voir FO 371/140143, from D. F. Hawley (Political Agent, Doubaï) to G. Middleton (Political Resident, Bahreïn), 31 mars 1959.

Ces consultations conduisirent à la formulation de la position britannique qui expliquait dans une déclaration à la Chambre des communes le 1^{er} mars 1971 présenté par le secrétaire aux affaires étrangères d'alors, Sir Alec Douglas-Home. La déclaration précisait que le gouvernement entendait « clore les traités avec Bahreïn, Qatar et les sept *Trucial States* à la fin de 1971 et retirer les forces britanniques de la région ⁵². » Il était également clair que la Grande-Bretagne soutenait fermement le développement d'une Union des émirats arabes.

Mais l'idée même d'une fédération était déjà brinquebalante en raison des différences entre les dirigeants, comme sur le pouvoir et la structure de la fédération supposée ⁵³. Et, de fait, Bahreïn et Qatar, chacun pour leurs propres raisons, choisissaient d'aller leur propre chemin et déclaraient leur indépendance respectivement les 14 août et le 22 septembre 1971. Quand l'établissement d'une telle fédération devint impossible en raison de l'acharnement de Qatar et de Bahreïn à être indépendants, la formation des Émirats arabes unis s'imposa – un système fédéral formé des sept principautés des anciens *Trucial States* ⁵⁴. Six sur sept rejoignirent la fédération le 2 décembre (30 novembre) 1971 ; le septième, Ras al-Khaimah intégra en février 1972). Cheikh Zayid d'Abu Dhabi devint président et cheikh Rashid de Doubaï, son adjoint. Ainsi s'achevait cent cinquante ans de suprématie britannique et un nouveau chapitre s'ouvrait dans la longue histoire du golfe Persique. Un caractère négatif certes prévalait dans les relations au chapitre britannique de l'histoire des nouveaux États indépendants, mais il faisait l'objet d'un certain embarras comparé à celles des autres États du Moyen-Orient dans leur lutte pour l'indépendance. De ce fait, les États du Golfe maintinrent des relations étroites avec leur gardien d'un moment et dans un large réseau de domaines allant du commerce à la culture ⁵⁵.

ÉPILOGUE

La présence ininterrompue de la Grande-Bretagne dans le Golfe avait fait de ce pays un acteur dominant dans les affaires régionales et internationales ; une position qui aurait été impossible par les seuls moyens économiques et militaires. Comme le fait remarquer Peterson, « les intérêts britanniques dans le Golfe furent et restent considérablement plus lourds que la puissance britannique propre à les défendre » à l'inverse du XIX^e siècle quand sa puissance était souvent bien supérieure à ses intérêts ⁵⁶. »

52. H. M. Al-Baharna, *op. cit.*, 1985, p. 30.

53. Pour une discussion détaillée à ce propos, voir H. M. Al-Baharna, *op. cit.*, 1985, pp. XXV-XXVI.

54. Une analyse détaillée de la création des Émirats arabes unis se trouve dans F. Heard-Bey, *From Trucial States to United Arab Emirates: A Society in Transition*, Londres-New York, 1982.

55. J. Onley, *op. cit.*, 2009, p. 25.

56. J. E. Peterson, *op. cit.*, 2009, p. 278.

Rétrospectivement, l'importance de la position britannique dans le Golfe gagna une nouvelle dimension eu égard à l'émergence de cette région d'une place obscure dans l'histoire à un rôle d'acteur international. Bien que le départ du Golfe fût vu comme une fin brutale, le rôle de la Grande-Bretagne fut loin d'être inactif. Au-delà de son engagement dans la formation des États nouvellement indépendants, le Royaume-Uni s'investit dans des crises majeures dans le Golfe. Le meilleur exemple fut la campagne de Dophar à Oman dans la première moitié des années 1970. Les familles régnantes des États du Golfe maintinrent des liens extensifs, à la fois pratiques et personnels, avec leur protecteur d'un moment. Les États du Golfe devinrent des patrons libéraux des universités britanniques et des institutions médicales. Les firmes britanniques conservèrent une place prédominante dans les marchés du Golfe profitant des relations commerciales établies depuis l'époque impériale. En fait, les exportations britanniques augmentèrent fortement durant les dix années qui suivirent le départ de la Grande-Bretagne⁵⁷. En bref, le contenu pratique des échanges croisés entre ce pays et le Golfe dépassa dans tous les domaines tout ce qui avait été prévu par les générations précédentes. À la suite du retrait, la Grande-Bretagne chercha à redéfinir ses relations par la lunette du commerce – ce « carburant » des aventures britanniques dans le Golfe au XVII^e siècle revint une fois encore sur le devant de la scène.

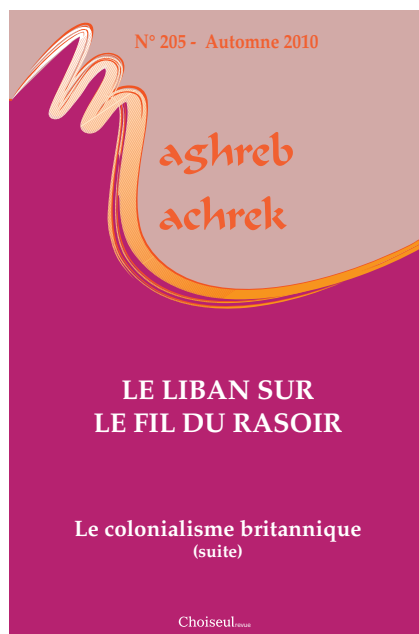
Le retrait du Golfe entraîna l'émergence d'États indépendants économiquement puissants. Le même événement faisait parallèlement que, sans la protection britannique, ces États étaient vulnérables aux aspirations des acteurs régionaux comme l'Iran, l'Irak et l'Arabie Saoudite qui voyaient dans ce changement une plate-forme idéale pour se battre pour l'hégémonie dans la région et raviver les vieilles querelles territoriales et autres animosités. Les États-Unis prirent la place du Royaume-Uni mais ce processus de « changement de gardiens » s'étala sur plusieurs décades. Faysal ben Salman al-Sa'ud défend l'idée que pendant que les États-Unis étaient préoccupés par le Vietnam, l'Iran remplit le vide créé par le retrait britannique⁵⁸. L'histoire de la transition de la puissance britannique à la puissance américaine dans le Golfe est une litanie de différences et désagréments profonds et croissants entre alliés mais aussi de convergences, dont l'étude excède les limites de cette article. Cependant, il faut noter que la *Pax Americana* semble ironiquement une pauvre répétition de la *Pax Britannica*, comme les événements du XXI^e siècle l'ont montré.

Traduit de l'anglais par Jean-François Daguzan

57. "UK Reaps Success from New Trade Initiative", *Middle East Economic Digest*, décembre 1981, p. 32.

58. Faisal bin Salman al-Sa'ud, *Iran, Saudi Arabia and the Gulf: Power Politics in Transition*, Londres, IB Tauris, 2004.

MAGHREB MACHREK



N°205 | Le Liban sur le fil du rasoir

Le système politique du Liban favorise davantage la représentativité des multiples confessions qui composent sa société que l'équilibre des pouvoirs. C'est moins la diversité religieuse qui pose problème que l'institutionnalisation de ces clivages. D'où, entre autres raisons, la difficulté chronique pour le pays des cèdres de composer des gouvernements stables et opérationnels, qui puissent dépasser les communautarismes. De la même façon, la société libanaise, malgré son dynamisme économique, reste troublée par une culture politique violente et les affrontements confessionnels. A ce titre, l'assassinat de Rafic Hariri en 2005 a marqué les esprits.

L'élection de Saad Hariri, sa laborieuse constitution d'un gouvernement d'unité nationale, l'apaisement de la relation avec la Syrie, sont autant de signe annonciateurs d'une stabilité que le pays n'a pas connue depuis longtemps. Est-ce à dire que la démocratie libanaise est en voie de se consolider ?

Revue trimestrielle - Automne 2010
144 pages | 150 x 230 - 20 euros TTC
EAN 978-2-36259-002-3
ISSN 1762-3162

Au sommaire

ÉDITORIAL,

Jean-François DAGUZAN

DOSSIER | LE LIBAN SUR LE FIL DU RASOIR

Vers une polarisation durable de la vie politique libanaise ?

Pierre BERTHELOT

L'accord de Doha du 21 mai 2008. Accord de Droit inter(-)national,

Hiam MOUANNÈS

La nouvelle dynamique libanaise. Un cheminement périlleux vers une refonte de l'entente nationale,

Daniel MEIER, Fouad ILIAS

VARIA | LE COLONIALISME BRITANNIQUE (SUITE)

L'enquête de cadastre britannique des terres agricoles égyptiennes (1897-1907),

Martin BUNTON

Glubb Pacha (1930-1946) et le colonialisme britannique en Transjordanie,

Yoav ALON

L'opération de Suez de 1956. « Le Dernier [Anglais] debout »,

Peter HINCHCLIFFE

La présence britannique dans le Golfe : de la genèse au retrait de 1971,

Uzi RABI

>> DERNIERS DOSSIERS

MAGHREB MACHREK n°204 | Le colonialisme britannique

Ce numéro plonge au coeur de l'histoire du Proche-Orient. Si les Britanniques ont réussi à asseoir leur domination dans la région, ce n'est pas simplement grâce à leur puissance militaire et à leur rayonnement international. La stratégie britannique de l'époque peut en effet se comprendre au regard de la connaissance qu'ils avaient de la culture arabo-islamique. L'orientalisme britannique du XIXe siècle a été un instrument de domination et de pouvoir qui a permis au Royaume de maîtriser politiquement, économiquement, voire culturellement les pays du Proche-Orient.

MAGHREB MACHREK n°203 | La Syrie, ouverture ?

La Syrie est sur le chemin du changement, malgré l'échec du « printemps de Damas » : libéralisation de l'économie, naissance de médias privés jusque là interdits, retour sur la scène internationale avec la reprise du dialogue avec l'Occident, signes d'une relative ouverture politique à l'intérieur du pays avec la montée en puissance des ONG, etc. Le président Bashar El-Assad fait-il preuve de modération, ou cultive-t-il l'ambiguïté ?

MAGHREB MACHREK n°202 | Action publique et gouvernance en Méditerranée

La fin de l'État-providence, la mondialisation, la décentralisation, les privatisations, l'influence des nouveaux acteurs sociaux et l'apparition de problèmes globaux dépassent les capacités d'action des États nationaux du Nord. Les questions de coordination multi-acteurs multi-niveaux, leur légitimité, leur responsabilité, leur action et les représentations qu'ils expriment ou imposent sont autant de champs d'étude. Mais dans quelle mesure ce jeu est-il pertinent au sud de la Méditerranée, où les attributs d'un État fort persistent et où s'exprime une forme de « résistance » à la mondialisation ?

MAGHREB MACHREK

BULLETIN D'ACHAT OU D'ABONNEMENT

M, Mme, Mlle Nom _____ Prénom _____
Société/Institution _____
N° _____ Rue _____
_____ Code postal _____
Ville _____ Pays _____
Adresse électronique _____

	France	Autres pays
1 an (4 numéros)	75 €	85 €
2 ans (8 numéros)	140 €	160 €

Je souscris un abonnement pour

1 an

2 ans

À partir du numéro _____

Je souhaite acquérir un numéro de
Maghreb Machrek :

n° 205

n° 204

n° 203

n° 202

x 20 € le numéro

et frais de port :

France : 2,10 €

Reste du monde : 4,50 €

Date _____

Signature/Cachet

Choiseul éditions
28, rue Etienne Marcel 75002 PARIS
Tel : +33 (0)1 53 34 09 93
abonnement@choiseul-editions.com

Paiement par chèque à l'ordre de
CHOISEUL ÉDITIONS

Attention, les chèques étrangers doivent être en euros, compensables en France.

Paiement par carte bancaire
www.choiseul-editions.com

Paiement par virement bancaire vers

Crédit du Nord
59, boulevard Haussmann 75361 Paris, cedex 08
Banque : 30076 - Agence : 02019
Compte : 57336700202 - clé RIB : 03
IBAN : FR76 3007 6020 1957 3367 0020 203
swift (BIC) : NORDFRPP
Frais bancaires à la charge du donneur d'ordre